

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 4 juin 2024** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère  
Madame Stéphanie Lambert, conseillère  
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère  
Monsieur Jean-François Morin, conseiller  
Madame Lise Bachand, conseillère  
Madame Mélissa Lussier, conseillère  
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière  
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

## **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal du 7 mai 2024
  - 4.2 Adoption des comptes à payer
  - 4.3 Fédération québécoise des municipalités - Inscription au congrès
  - 4.4 Appel d'offres - numérisation de documents - MRC des Maskoutains - Autorisation
  - 4.5 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – demande pour un remblai d'une superficie de 18,75 ha sur un terrain en culture - lot 2 210 556
  - 4.6 Projet de débranchement des gouttières - nomination des techniciens autorisés
  - 4.7 Service des travaux publics – Embauche d'un étudiant/assistant technique à la voirie
  - 4.8 Travaux de nettoyage et reprofilage du rang Deslandes
  - 4.9 Branchement de services pour le lot 3 302 736
5. **LÉGISLATION :**
  - 5.1 Adoption du règlement 2024-410 sur l'utilisation de l'eau potable
  - 5.2 Adoption du règlement 2024-411 sur le comité consultatif d'urbanisme
  - 5.3 Modification du règlement de zonage 2017-324 afin d'encadrer les interventions pour l'aménagement et la construction d'unités accessoires résidentielles - Mandat à Gestim
6. **SERVICE DE L'URBANISME :**
  - 6.1 Rapport de service

7. **SERVICE TECHNIQUE :**
  - 7.1 Rapport de service des eaux usées
8. **SERVICE DE L'AQUEDUC :**
  - 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement des eaux
9. **FINANCES**
  - 9.1 Dépôt du rapport financier 2023 de la municipalité et rapport du vérificateur
10. **CORRESPONDANCE :**
11. **DIVERS :**
12. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-85**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. **CONSEIL**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-86**

4.1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2024**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-87**

### **4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 4 juin 2024 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaires de la semaine du 28 avril au 11 mai 2024 :	30 846,95 \$
• Salaires de la semaine du 12 au 25 mai 2024 :	28 193,72 \$
<b>Total :</b>	<b>59 040,67 \$</b>

Déboursés déjà payés :

• Chèques n° 1934 à 1949 :	21 699,99 \$
• Paiements Accès D, 502321 à 502353 :	270 947,89 \$
• Paiements directs 753410 à 753465 :	217 226,31 \$
<b>Total :</b>	<b>509 874,19 \$</b>

**Total cumulatif : 568 914,86 \$**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-88**

### **4.3. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - INSCRIPTION AU CONGRÈS**

CONSIDÉRANT QUE le maire et 2 conseillers souhaitent participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra au Centre des congrès de Québec, du 26 au 28 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

**APPUYÉE DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les inscriptions de monsieur Hugo Mc Dermott, monsieur Jean-François Morin ainsi que madame Stéphanie Lambert au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de défrayer les coûts d'inscriptions, les frais de transport, hébergement, nourriture ou autres frais entraînés par leur présence à ce congrès.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-110-00-310, 02-110-00-610 et 02-110-00-346.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-89**

##### **4.4. APPEL D'OFFRES - NUMÉRISATION DE DOCUMENTS - MRC DES MASKOUTAINS - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le déménagement du siège social de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les dossiers d'évaluation foncière des municipalités sont, pour le moment, conservés à la MRC;

CONSIDÉRANT l'article 78 de la Loi sur la fiscalité municipale, ces documents appartiennent au propriétaire du rôle;

CONSIDÉRANT que la voûte du nouveau siège social ne peut supporter cette masse documentaire;

CONSIDÉRANT que la MRC peut, en répartissant les coûts à chaque municipalité, préparer un appel d'offres pour la numérisation de ces documents;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Dominique souhaite que la MRC des Maskoutains prépare les devis pour et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lydia Richer

**APPUYÉE DE :** la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique autorise la MRC des Maskoutains à préparer les devis nécessaires afin de numériser la masse documentaire des dossiers d'évaluation foncière;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains dans les meilleurs délais.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-90**

##### **4.5. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE POUR UN REMLAI D'UNE SUPERFICIE DE 18,75 HA SUR UN TERRAIN EN CULTURE - LOT 2 210 556**

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont pour but d'améliorer le potentiel agricole du lot 2 210 556;

CONSIDÉRANT QUE les travaux n'auront aucun impact négatif sur les usages agricoles des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de contraintes en matière d'environnement à l'égard des distances séparatrices;

CONSIDÉRANT QUE les travaux auront un impact positif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole tout en préservant les ressources d'eaux dans le sol;

CONSIDÉRANT QUE le projet à terme permettra d'améliorer les conditions de mise en culture;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Mélissa Lussier  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Lydia Richer  
et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la présente demande pour le projet de travaux de remblai afin de faciliter les activités et le potentiel agricole d'une superficie approximative de 18,75 ha sur une partie du lot 2 210 556.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-91**

##### **4.6. PROJET DE DÉBRANCHEMENT DES GOUTTIÈRES - NOMINATION DES TECHNICIENS AUTORISÉS**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-21 relative au Projet de débranchement des gouttières adoptée à la séance du 6 février 2024;

CONSIDÉRANT qu'il faut nommer deux représentants afin qu'ils puissent circuler sur les terrains privés dans le but de ce projet et dans le cadre du règlement 2017-319 concernant les raccordements aux services municipaux et les fossés de rue.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Mélissa Lussier  
et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER messieurs Anthony Lebeau Saint-Onge et Étienne Hamel, techniciens représentants pour OBV Yamaska et la municipalité de Saint-Dominique afin d'effectuer les inspections nécessaires au projet de débranchement des gouttières.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-92**

##### **4.7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT/ASSISTANT TECHNIQUE À LA VOIRIE**

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour l'embauche d'un étudiant/assistant technique à la voirie;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues,

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'embauche d'Antoine Ledoux comme étudiant/assistant technique à la voirie pour la saison estivale 2024 selon les modalités prévues à son contrat.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-93**

#### **4.8. TRAVAUX DE NETTOYAGE ET REPROFILAGE DU RANG DESLANDES**

CONSIDÉRANT que des travaux de nettoyage et de reprofilage du rang Deslandes sont à faire;

CONSIDÉRANT que les frais relatifs à ces travaux seront partagés avec la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, maître d'œuvre des travaux;

CONSIDÉRANT la présence du cours d'eau des Aulnages, branche 28;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lydia Richer

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE PARTICIPER, à la hauteur de 50% ou pour un montant maximal de 5 000 \$, au paiement de la facture relative aux travaux entrepris par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, pour le nettoyage et le reprofilage du rang Deslandes.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-94**

#### **4.9. BRANCHEMENT DE SERVICES POUR LE LOT 3 302 736**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mettre en place un branchement de services pour le lot 3 302 736;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par la municipalité afin d'effectuer le branchement de services pour ce lot;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de *Les Entreprises S. G. Audy inc.*;

CONSIDÉRANT que cette offre satisfait le propriétaire requérant les services;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

**APPUYÉE DE :** la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER *Les Entreprises S. G. Audy inc.* pour les travaux d'excavation et le raccordement aux services sanitaires et d'eau potable au montant de 19 449,00 \$ plus taxes et que les sommes nécessaires seront assumées par le propriétaire.

**ADOPTÉE**

#### **5. LÉGISLATION**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-95**

#### **5.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-410 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement 2024-410 sur l'utilisation de l'eau potable a été adopté le 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que, par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le Règlement 2024-410 sur l'utilisation de l'eau potable.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-96**

#### **5.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-411 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement 2024-411 sur le comité consultatif d'urbanisme a été adopté le 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que, par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

**APPUYÉE DE :** la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le Règlement 2024-411 sur le comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-97**

#### **5.3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-324 AFIN D'ENCADRER LES INTERVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA CONSTRUCTION D'UNITÉS ACCESSOIRES RÉSIDENTIELLES - MANDAT À GESTIM**

CONSIDÉRANT QUE l'article 94 du Projet de Loi 31 interdit à la municipalité de refuser l'aménagement d'un logement accessoire sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut intervenir à travers ses règlements d'urbanisme pour les normes d'implantation, de construction, d'architecture, de stationnement et d'aménagement des terrains dans le but d'encadrer les logements accessoires;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 94 du Projet de Loi 31 entrent en vigueur le 21 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'article 71 du Projet de Loi 16 permet l'aménagement et l'occupation de logements accessoires sans que celui-ci soit propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi ne définit pas la notion de logement accessoire à l'article 71 et qu'un tel logement peut être intégré au bâtiment principal, annexé ou isolé;

CONSIDÉRANT QUE la construction et l'aménagement de nouveaux logements constituent une solution palpable à la présente crise du logement de la province;

CONSIDÉRANT QUE les outils mis à la disposition de la municipalité auront pour effet de diversifier l'offre de logements locatifs pour les différents types de ménage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend connaissance des dispositions de la Loi mentionnées précédemment.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER *Gestim* pour la modification du règlement de zonage 2017-324 afin d'encadrer les interventions pour l'aménagement et la construction d'unités accessoires résidentielles.

**ADOPTÉE**

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

**6.1. RAPPORT DE SERVICE**

Le rapport de service du mois de mai 2024 est déposé au Conseil.

**7. SERVICE TECHNIQUE**

**7.1. RAPPORT DE SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport de service du mois de mai 2024 est déposé au Conseil.

**8. SERVICE DE L'AQUEDUC**

**8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DES EAUX**

Le rapport de service du mois de mai 2024 est déposé au Conseil.

**9. FINANCES**

**9.1. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023 DE LA MUNICIPALITÉ ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thorntons et le rapport du vérificateur sont déposés séance tenante.



10. **CORRESPONDANCE**

11. **DIVERS**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-98**

12. **LEVÉE DE LA SESSION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 29.

**ADOPTÉE**

---

Hugo Mc Dermott  
Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et greffière-trésorière